



TOUR AUVERGNE MID AM

Mid-Amateurs par équipes Messieurs



Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du CTPA affiliés, avec terrain. Un club pourra engager 2 équipes. La CS se donne le droit de refuser l'inscription d'une 2^{ème} équipe si la limite de 75 joueurs inscrits est atteinte.

Exceptionnellement, la CS autorise le club GOLFINMONTLUCON affilié à la FFG d'engager une équipe dans cette compétition.

POUR LES EQUIPIERS : Être amateurs licenciés *FF Golf* et membres de l'association sportive du club représenté.

LIMITATION D'INDEX : Joueurs dont l'index est inférieur ou égal à 21.

Rappel : Un Homme est Mid-Amateur au lendemain de la date anniversaire de ses 25 ans

ENGAGEMENTS

L'inscription d'une équipe constituée de 5 joueurs est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA.

Elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

INSCRIPTION DES JOUEURS ET DROIT DE JEU

L'inscription des joueurs doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins** avant chaque épreuve.

Les joueurs devront s'acquitter d'un droit de jeu de 30€ fixé lors de la réunion des Présidents d'AS présents le 07 décembre 2023

ROLE DU CAPITAINE

C'est le capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes de scores
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'un ou plusieurs joueurs, daniel.combaret@wanadoo.fr et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueurs (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipiers inscrits).
- ✓ Le capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve, **le nombre de joueurs qui ne participe pas au repas.**
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

FORME DE JEU

STROKE-PLAY / BRUT / 18 Trous / 5 Simples.

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

CLASSEMENTS

Classement du jour par équipe :

La somme des 4 meilleurs scores Brut

On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipier manquant d'une même équipe afin que l'équipe participe au classement du jour.

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour.*

Classement général par équipe :

On attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe, des points en plus seront ajoutés en fonction du nombre de joueurs composant l'équipe.

On attribuera 30Pts à une équipe qui serait forfait afin de moins la pénaliser au classement général

Classement individuel Hommes :

A chaque tour on établira un classement individuel sur lequel attribuera par ordre décroissement 10 Pts au 1^{er} 9 Pts au second et ainsi de suite jusqu'à 1 Pts à la 10^{ème} place.

On comptabilisera les 3 meilleurs points obtenus à l'issu des 5 tours.

La meilleure somme des points retenus déterminera un vainqueur de la catégorie Mid-Am

COMITE DE L'EPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA et de l'OBEC du club qui aura été désigné.

DATE ET LIEUX

Samedi 20 avril	Samedi 11 mai	Samedi 08 juin	Samedi 28 Sept.	Samedi 19 octobre
Val de Cher	H Auvergne	Ste Agathe	Vezac	Montpensier

PRIX ET RECOMPENSES

A l'issue des 5 tours, les trois premières équipes seront récompensées, un trophée sera confié pour une année à l'équipe classée 1^{ère}

Un trophée récompensera le joueur classé 1^{er} au classement individuel

ANNEXE

GRILLES DES POINTS

Points attribués en fonction du classement jusqu' au 13 ^{ème}		Points attribués pour chaque joueur(euse) composant l'équipe	Points individuels
1 ^{er}	100		3Pts x Nb Joueurs
2 ^{ème}	95	2 ^{ème} 9 Pts	
3 ^{ème}	90	3 ^{ème} 8 Pts	
4 ^{ème}	85	4 ^{ème} 7 Pts	
5 ^{ème}	80	5 ^{ème} 6 Pts	
6 ^{ème}	75	6 ^{ème} 5 Pts	
7 ^{ème}	70	7 ^{ème} 4 Pts	
8 ^{ème}	65	8 ^{ème} 3 Pts	
9 ^{ème}	60	9 ^{ème} 2 Pts	
10 ^{ème}	55	10 ^{ème} 1 Pts	
11 ^{ème}	50		
12 ^{ème}	45		
13 ^{ème}	40		
Forfait	30		

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur la somme totale des points en brut.

EQUIPES ENGAGEES**13 équipes :**

Les Avenelles ; Montpensier ; Ste Agathe ; Val de Cher ; Golfmontluçon ; Haute Auvergne 2 ; Vezac ; Charade ; Riom ; Val-d'Auzon 2 ; Les Volcans